



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du Maire et de la Municipalité

Le 5 avril 2018

Communiqué de presse

« Malakoff défend le droit à la santé pour tous »

Le conseil municipal de Malakoff a voté à l'unanimité, sur proposition de la majorité municipale, un vœu dénonçant les récentes décisions du Département des Hauts-de-Seine en matière de droit et d'accès à la santé.

En effet, une récente circulaire du département interdit aux professionnels de santé des PMI (centres de protection maternelle et infantile) et CEPEF (centres de planification et d'éducation familiale) départementaux et conventionnés de prescrire et de prodiguer des examens complémentaires à des personnes sans couverture sociale. Ces dernières sont réorientées vers le dispositif PASS des hôpitaux, tragiquement sous-dotés et en incapacité fonctionnelle et budgétaire d'assurer leur suivi médical régulier.

En clair, il s'agit d'organiser l'exclusion médicale des populations les plus fragiles et les plus vulnérables, de leur refuser l'accès aux soins, et d'obliger les professionnels de santé à renier leur éthique – donner finalement des gages à la démagogie la plus populiste au mépris des principes évidents de gestion de la santé publique.

Contre ce coup de force qui fragilise encore les plus précaires, corrompt l'organisation de la santé publique dans le département et contrevient au devoir de solidarité, les élu-e-s de Malakoff exigent le retrait de la circulaire dite « du 26 février », le rétablissement des financements départementaux des centres de PMI et CEPEF impactés et la garantie d'une offre de soin de proximité et de qualité sur l'ensemble du territoire.